

LUNDI, 23 MAI 1898.

Trois heures de l'après-midi.

PRIÈRE.

Sur motion de Sir Wilfrid Laurier, secondé par M. Mulock,

Résolu, que la Chambre, en s'ajournant ce jour, restera ainsi ajournée jusqu'à mercredi, le 25 courant.

Ordonné, que M. Fielding ait la permission de présenter un bill (No 149) autorisant certains contrats avec les compagnies de paquebots pour des facilités d'emmagasinage à froid.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour mercredi prochain.

M. Sifton, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, présente à la Chambre, la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 30 mars 1898, demandant copie des arrêtés du conseil, commission, instructions, correspondance et papiers concernant la nomination et les devoirs du major Walsh, commissaire du district du Yukon, y compris tous avis relatifs à ses devoirs, avant comme après son arrivée à Dawson-City. (*Document de la session, No 38c.*)

M. Davin propose, secondé par M. LaRivière, que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et un débat s'ensuivant,—la dite motion est retirée, avec la permission de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 141) du Sénat, intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 130) modifiant de nouveau l'Acte des Terres fédérales.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

Ordonné, que le bill ainsi modifié en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à la prise en considération de ce bill.

Ordonné, que le bill soit lu la troisième fois, mercredi prochain.

L'ordre du jour appelle la troisième lecture du bill (No 110) modifiant de nouveau l'Acte des Postes.

Sur motion de M. Mulock, secondé par M. Sifton,

Ordonné, que le dit ordre soit rescindé, et que le bill soit renvoyé de nouveau au comité général de la Chambre, pour l'y modifier.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général ; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.